

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

22 Rue de la Libération - 35190 LA BAUSSAINE
Tél. : 02 99 66 80 27 – Fax : 02 99 66 73 10

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2010

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	14
<i>Nombre de Membres présents :</i>	9
<i>Nombre de Membres votants :</i>	9

<i>Date de la convocation :</i>	17/06/2010
<i>Convocation affichée le :</i>	18/06/2010
<i>Procès-verbal affiché le :</i>	03/07/2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mmes Florence DENIAU, Gwenaël ARTUR, Catherine PIEL et Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Olivier QUENOILLERE, Eric LEROSSIGNOL et Gilles LE TALLEC.

Absents excusés : Mmes Yolaine DUBOIS, Gwenaël ARTUR, Catherine PIEL et M. Thibault LE BOULANGER.

Absents non excusés : M. Frédéric BLANCHARD.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Olivier QUENOILLERE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2010 à l'unanimité.

43 – 2010

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR SEJOURS PEDAGOGIQUES

Madame le Maire informe le Conseil municipal de quatre demandes de subventions pour des séjours pédagogiques :

- Demande du 11 février 2010, présentée par le collègue Théophile Briant de Tinténiac, pour la participation de trois élèves à un séjour de ski du 31 janvier au 6 février 2010, dont le coût à la charge des familles s'élève à 310 € ;
- Demande du 11 février 2010, présentée par le collègue Théophile Briant de Tinténiac, pour la participation d'un élève à un séjour en Angleterre du 16 au 22 mai 2010, dont le coût à la charge des familles s'élève à 300 € ;
- Demande du 15 mars 2010, présentée par le Collège Saint-Joseph de Tinténiac, pour la participation d'un élève à un séjour à Mexico du 6 au 20 février 2010, dont le coût à la charge des familles s'élève à 1 150 € ;
- Demande du 3 mai 2010, présentée par le Collège Saint-Joseph de Tinténiac, pour la participation de trois élèves à un séjour en Espagne du 14 au 19 mars 2010, dont le coût à la charge des familles s'élève à 320 €.

Madame le Maire rappelle que les taux des subventions versées par la Commune pour des séjours éducatifs s'élèvent à 15 % du coût du séjour pour les élèves du primaire et 10 % pour les collégiens, et que cette aide est plafonnée à 40 € par enfant. Madame le Maire rappelle également que les taux des subventions versées par la Commune pour des séjours pédagogiques sont identiques pour tous les enfants, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé.

Ecole	Voyage	Nombre d'enfants	Coût du voyage	Taux de subvention	Montant accordé par élève	TOTAL
Collège Théophile Briant, Tinténiac	Séjour de ski	3	310 €	10 %	31 €	93 €
Collège Théophile Briant, Tinténiac	Séjour en Angleterre	1	300 €	10 %	30 €	30 €
Collège Saint-Joseph, Tinténiac	Séjour au Mexique	1	1 150 €	10 %	40 €	40 €
Collège Saint-Joseph, Tinténiac	Séjour en Espagne	3	320 €	10 %	32 €	96 €
TOTAL						259 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les aides listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 259 €.

Les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget principal 2010 de la Commune.

44 – 2010	DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2010
------------------	---

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 87-2009 du 27 novembre 2009, la Commune de La Baussaine a passé avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique une convention cadre fixant les modalités de mise en œuvre du plan local de développement en faveur des petites Communes. Cette convention cadre prévoit l'attribution d'un montant de 185 791 € sous la forme de fonds de concours communautaires, dont la Commune peut disposer pour financer des projets entrant dans son domaine de compétence.

Les travaux relatifs au programme 2010 de réfection de la voirie ont été achevés le 21 mai, pour un montant de 44 942,64 € HT, soit 53 751,40 € TTC. Les enrobés ont été refaits aux lieux-dits La Giguais et La Tremblais, sur une longueur totale de 1 431 mètres.

Madame le Maire rappelle également que le montant d'un fonds de concours ne peut dépasser 50 % du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des autres subventions accordées, et précise qu'à ce jour aucune subvention n'a été versée pour l'opération « Voirie » du budget 2010 de la Commune.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la Communauté de Communes pour le versement d'un fonds de concours, et informe les membres qu'une convention devra être signée entre la Commune et la Communauté de Communes, afin de déterminer le montant du fonds de concours attribué, les conditions et les modalités de versement du fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter de la Communauté de Communes Bretagne Romantique l'attribution d'un fonds de concours pour le programme de travaux de voirie 2010, à hauteur de 50 % du montant TTC de l'opération, soit 26 875,70 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'attribution du fonds de concours.

1. Remplacement du personnel pendant les congés d'été

Madame le Maire informe le Conseil municipal des dates de congés du personnel communal.

Etant donné que la mairie emploie désormais deux agents administratifs, il est prévu qu'ils se remplacent mutuellement pendant leurs périodes de congés. En conséquence, il n'est plus nécessaire de faire appel au Service Missions Temporaires du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Concernant les espaces verts, Monsieur Jean-Claude BOULLIER a fractionné ses congés. Il ne sera jamais absent plus de dix jours consécutifs ; il n'est donc pas nécessaire de le remplacer.

Concernant le remplacement de Madame Hélène BOUVIER, il a été décidé de recourir aux services de Madame Véronique PREDERY pour le nettoyage des bâtiments communaux et des sanitaires publics, du 1^{er} au 28 août 2010.

2. Point sur l'avancement du projet de rénovation de l'église

Projet de rénovation :

L'étude de diagnostic de l'église a démarré le 18 juin par la visite de Monsieur MENEAT, collaborateur de l'architecte du patrimoine Monsieur LECOQ, qui a effectué des relevés préliminaires.

Recherche de financement :

Monsieur Daniel HENRY et Madame le Maire ont rencontré le jeudi 24 juin 2010 Monsieur Emmanuel FONTAINE, délégué de la Fondation du Patrimoine de Bretagne, pour étudier la possibilité de lancer une souscription publique afin de récolter des fonds pour la rénovation des vitraux de l'église. La Fondation du Patrimoine a pour mission de contribuer à la sauvegarde des bâtiments et sites, protégés ou non. Elle propose d'assister les propriétaires dans les travaux de rénovation, et permet la collecte de dons. Les dons des particuliers ou des sociétés leur ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Dans un premier temps, il est nécessaire de constituer le dossier de demande d'adhésion à la Fondation, en motivant cette demande. Après acceptation du dossier, il faudra faire réaliser des plaquettes de présentation de l'église et de la souscription. Ces formulaires seront à la charge de la Commune, pour un montant d'environ 300 €.

Par ailleurs, Monsieur FONTAINE nous a suggéré de contacter un autre organisme intitulé "La sauvegarde de l'Art français" qui s'est spécialisé dans le mécénat pour les églises construites avant la Révolution.

3. Transfert de la compétence « informatique des écoles » de la Communauté de communes Bretagne Romantique aux Communes

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la décision de la Communauté de Communes Bretagne Romantique prise en assemblée communautaire le 27 mai 2010, de transférer la compétence « dotation informatique des écoles » aux Communes le 1^{er} janvier 2011.

Le transfert de la compétence "informatique des écoles" entraînera le versement par la CCBR d'une compensation financière supplémentaire qui viendra compléter la DSC (dotation de solidarité communautaire), pour tenir compte de la prise en charge des frais de maintenance. Il a également été décidé que le parc informatique sera remis à neuf en fin d'année 2010, préalablement à ce transfert de compétence.

4. Fête communale 2010 – Devis pour le feu d'artifice

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a décidé de retenir le devis de l'entreprise COLOMBEL (IFFENDIC) pour le spectacle pyrotechnique qui sera donné à l'occasion de la fête communale le 21 août 2010. Cette entreprise a réalisé le feu d'artifice en 2008 et 2009 et le spectacle avait donné entière satisfaction. Le coût est le même que les années précédentes, il s'élève à 1515 € TTC (assurance comprise).

5. Point sur l'avancement du projet de création d'un espace jeux

Monsieur Daniel HENRY a rencontré Madame Kristell RIAND, assistante maternelle, d'une part pour connaître les attentes des demandeurs, et d'autre part pour planifier les démarches à suivre pour la mise en place d'un espace jeux à La Bausaine. A l'issue de la consultation des familles, 18 enfants de 0 à 3 ans seraient concernés. Une réunion est prévue avec Monsieur Alain BILLON (Président du SIVU Anim' 6), le chargé d'animation, Madame RIAND et Monsieur HENRY, afin de préciser les modalités de fonctionnement d'une telle structure. Une réunion publique aura ensuite lieu en septembre pour présenter le projet aux personnes intéressées.

Par ailleurs, il sera demandé à Monsieur Emmanuel ARTUR, Directeur de l'école, son avis quant à la mise à disposition de l'association la salle de motricité un matin en semaine de 9h30 à 11h30.

6. Bilan des travaux de voirie 2010

Madame le Maire informe l'Assemblée que la visite de réception de chantier concernant le programme de travaux de voirie 2010 s'est déroulée mardi 15 juin à 15 heures, en présence de Monsieur Pierre-Yves MARQUET, adjoint au Maire, Monsieur Pierric RENAUD, contrôleur de travaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et de Monsieur Fabrice RENAULT, adjoint travaux d'EUROVIA.

Les travaux demandés ont été correctement réalisés. Ils concernent une longueur de 1431 mètres de voirie, et ils portent sur une surface de 5 138 m², au lieu de 5 240 m² prévus initialement. La facture présentée est donc inférieure de 750 € au montant prévu dans le marché. Le coût final des travaux est de 44 942,64 € HT, soit 53 751,40 € TTC.

Madame le Maire transmet au Conseil municipal l'observation formulée par Monsieur Pierric RENAUD, qui estime que certains usagers utilisant des engins lourds ne respectent pas les travaux réalisés sur ces voies communales. En effet, ils roulent sur les bords de la chaussée à trop grande vitesse, et ce faisant ils la dégradent en arrachant les accotements, et nuisent à la pérennité du bon travail effectué. Ce comportement entraîne également la projection de pierres sur le milieu de la chaussée, ce qui peut provoquer des accidents.

7. Logements communaux place de la Longère – Révision des loyers au 1^{er} juillet 2010

Conformément aux dispositions des baux d'habitation en vigueur précisant que les loyers mensuels des logements communaux situés place de la Longère sont révisables chaque année, au 1^{er} juillet, en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E; la date de référence de l'indice étant celle du quatrième trimestre de l'année précédente;

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 qui indique que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé;

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2008-111 qui substitue le nouvel indice de référence des loyers à l'indice de référence des loyers défini à l'article 35 de la loi n° 2005-841 ; ce nouvel indice est entré en vigueur le 10 février 2008 et correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers;

Considérant que l'indice de référence des loyers était de 117,54 au 4^e trimestre 2008 et de 117,47 au 4^e trimestre 2009, **la révision applicable au 1^{er} juillet 2010 est de - 0,06 %** ;

Madame le Maire informe l'Assemblée que les loyers des logements communaux situés place de la Longère seront révisés à compter du 1^{er} juillet 2010, de la manière suivante :

Adresse	Locataires	Date du Bail	Loyer actuel	Variation	Loyer au 1 ^{er} juillet 2010
n° 2, place de la Longère	M. PERRIER Norbert	08/07/2008	226,84 €	- 0,14 €	226,70 €
n° 6, place de la Longère	M. LARIVIERE - GILLET Denis	03/02/2009	228,89 €	- 0,14 €	228,75 €
n° 8, place de la Longère	PIGASSE Renaud & BOULARD Angélique	01/10/2009	320,65 €	- 0,19 €	320,46 €

La séance est levée à 22h05.

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Eric LEROSIGNOL

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Olivier QUENOILLERE